Asulf
depuis 1986

L'Expression juste

ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

XXXVIIIe année 97e bulletin juin 2024 www.asulf.org

Le français, seule langue officielle du Québec depuis 50 ans

Pont d'étagement ?

La merveilleuse expression « pont d'étagement » revient dans l'actualité. On l'a entendue à Radio-Canada (12 avril, 9 h 3), on l'a lue dans *Le Journal de Québec* (idem, p. 5). Le *Grand dictionnaire terminologique* la définit comme suit : pont routier […] généralement bétonné, qui permet de franchir une voie de communication sans croisement à niveau. C'est donc un pont, tout simplement. Cela éclaire le fait qu'en Europe on n'utilise que le générique « pont ». Au Québec, on aurait inventé l'expression abracadabrante pour fournir un équivalent au mot anglais *overpass*. C'est réussi ! Totalement ! On attend les « autocars d'étagement », « les immeubles d'étagement » ou les « viaducs d'étagement » ! Mais c'est aussi une impropriété : les illustrations de tels ponts d'étagement, reproduites dans Internet, ne montrent rien de plus que de simples ponts routiers ou autoroutiers.

Prix *régulier* résiste

Les pages publicitaires de la revue *Reflets* (AQRP.ca) contiennent quelques expressions à corriger : tarif *corporatif* et prix *régulier,* entre autres. Retenons cette dernière. Le numéro de mars 2024 (p. 54-57) compte neuf tarif *corporatif* ou prix *régulier*. Si nous ouvrons le répertoire correctif de Pierre Cardinal (*Le vocabulAide*… ; 2009), nous y lirons : « Régulier […] Sous l'influence de l'anglais ; équivalents en français général […] (prix) courant, ordinaire, normal, de base. » Si l'on préfère consulter le *Grand glossaire des anglicismes* de Jean Forest, on y trouvera : « Régulier (prix) : anglicisme ; *regular price* : origine anglaise ; prix courant : expression ou terme français. » On peut émettre l'hypothèse que les huit entreprises annoncées (Auberge Ambassadeur, Café-Vélo des Nations, DeSerres, Hôtel Grand Times, les orchestres Métropolitain, de Laval, de Trois-Rivières et de Montréal) n'entérinent pas l'anglicisme.

Québec : ville ou cité ?

Le magazine (mal nommé) *Québec cité* publie un article qui s'intitule en français « Une cité à découvrir » et en anglais « A city you'll love to explore » (n° 3, hiver-printemps 2023-2024). Lionel Meney, professeur à l'Université Laval, fait le commentaire suivant : « Une cité à découvrir est […] un calque sémantique de l'anglais. Le mot cité en français ne correspond pas exactement au mot *city* en anglais. Dans cette langue, on distingue, succèssivement par ordre d'importance démographique, les mots *hamlet, village, town* et *city*, ce dernier désignant une grande ville. Paris, Montréal, Québec ne sont pas des cités, mais de grandes villes. »

SOMMAIRE

- Le français devient langue officielle du Québec 2
- L'assemblée générale : sur place ou à distance ? 2
- *No show* : équivalents à l'horizon 3
- Guy Rocher, centenaire 3
- « Disponible » vous pose problème ? 3
- Médecin de famille : ce qu'il en est, selon le docteur Serge Quérin 3
- Impayables cousins ! 3
- Thetford ou Thedford Mines ? 3
- Diane Lambert-Tesolin et Maryse Saint-Pierre élues au conseil 4
- Le chroniqueur Steve Bergeron lance son site 4
- Ève Stastny, lauréate du prix Pierrette-Vachon-L'Heureux 4
- Décrypter la préposition « dès » 4
- Parutions récentes 4
- Le secrétaire général honoré 4
- Il n'est jamais trop tard ! 4

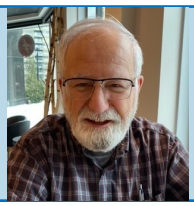

Le président :

Jean-Guy Lavigne

ÉDITORIAL : Le français devient langue officielle du Québec

À notre époque, l'imaginaire collectif retient que l'action gouvernementale en matière linguistique a débuté avec le dépôt du projet de loi devenu la Charte de la langue française. Aussi importe-t-il, à la veille du cinquantième anniversaire de la proclamation du français langue officielle du Québec, de faire un retour dans le passé pour y voir clair.

Si l'intervention gouvernementale du début du 20e siècle portant sur la langue des entreprises d'utilité publique a pu être oubliée, la création de l'Office de la langue française comme direction du tout nouveau ministère des Affaires culturelles par Georges-Émile Lapalme en 1961 est moins pardonnable. Lapalme, le père de la Révolution tranquille, s'était inspiré de l'œuvre de son ami André Malraux, ministre de Charles de Gaulle, qui avait mis sur pied le premier ministère de la Culture de l'histoire.

Il y avait bien sûr eu en 1968 la tentative de règlement de la crise des écoles de Saint-Léonard par le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand, et ce, en adoptant une loi comportant cinq maigres articles. Mais la véritable contribution de ce gouvernement à l'avancement de la cause du français fut la création, la même année, de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et des droits linguistiques au Québec présidée par le professeur Jean-Denis Gendron de l'Université Laval.

À la suite de sa réélection et du rapport de la commission Gendron, le gouvernement de Robert Bourassa dépose au printemps de 1974 le projet de loi sur la langue officielle, projet adopté, dans la division et le tumulte, le 30 juillet après des mois d'âpres débats et l'invocation du bâillon. Ces débats sont plus procéduriers et politiques que linguistiques. Après plus d'un mois de discussions, les parlementaires en sont encore au premier article d'un projet qui en comptait plus d'une centaine.

Proclamé langue officielle le 31 juillet, le français allait bénéficier dorénavant d'un statut. L'affichage public, la publicité commerciale et l'étiquetage des produits allaient désormais être en français, et l'emploi d'autres langues, facultatif. Les membres des ordres professionnels allaient devoir parler et écrire en français.

La Charte « harnachait » le pouvoir économique, financier et réglementaire de l'État, obligeant toutes les entreprises voulant soit traiter avec lui, obtenir des permis, des autorisations et des subventions à détenir un certificat de francisation délivré par l'Office devenu la Régie de la langue française. Les programmes de francisation des entreprises, en plus de porter sur la langue du travail, celle du commerce et des affaires, devaient également prévoir des dispositions concernant la terminologie employée dans les usines et les bureaux. Les négociateurs et les linguistes-conseils de la Régie allaient y voir et faire respecter l'exigence pour chacune d'obtenir de ses fournisseurs les catalogues techniques en langue française. S'agissant de l'appareil de l'État, des commissions de terminologie créées par la Régie étaient déléguées auprès des ministères et des organismes de l'État afin d'établir les termes allant être normalisés.

La Charte comportait un talon d'Achille de taille qui allait faire en sorte que de futurs élèves de cinq ans allaient être soumis à une entrevue où ils devaient démontrer une connaissance suffisante de l'anglais pour pouvoir intégrer le réseau scolaire prodiguant l'enseignement dans cette langue comme le souhaitaient leurs parents. Un désastre d'une ampleur telle qu'il allait contribuer le 15 novembre 1976 à la chute du gouvernement Bourassa et à son remplacement par celui de René Lévesque.

En terminant, si la loi Lavergne a pu disparaître des mémoires, celle mettant sur pied l'Office de la langue française largement escamotée, l'oubli quasi complet dans lequel on a relégué la Loi sur la langue officielle est proprement honteux pour un peuple prétendant se souvenir.

Rendez-vous dans Internet pour prendre connaissance du texte de la première véritable loi linguistique québécoise.

L'assemblée générale : sur place ou à distance ?

Quelques membres regrettent que l'Asulf ne tienne plus son assemblée générale en salle depuis la covid-19. D'autres sont sensibles à la nouvelle possibilité des rencontres à distance. Voici le témoignage de Jocelyne Lefebvre, daté du 27 mars : « Je veux vous remercier pour l'intéressante assemblée générale annuelle de l'Asulf tenue le 22 mars 2024. [...] la présenter par Zoom, pour moi, c'est une vraie chance étant donné la distance qui me sépare des grands centres. Je demeure à 600 km de Montréal, donc c'est plus « vert » par Zoom ! N'eût été ce moyen de diffusion, je n'aurais pu y participer [...] j'ai pu entendre madame de Villers, ce qui a été un vrai bonheur. J'ai également pu suivre le déroulement de la réunion que j'ai bien appréciée [...]. Avec un peu d'imagination, je me sentais presque sur place !»

No show : équivalents à l'horizon

Un lecteur de *L'Expression juste*, Jacques Maurais, nous signale l'emploi de l'expression « rendez-vous non honoré chez un médecin » dans plusieurs médias français. Par la même occasion, il entérine « réservation non honorée » à l'égard d'un restaurant, tournure déjà attestée sur le site de Radio-Canada et préférable, selon lui, à « défaillance », terme lancé par FranceTerme et par le *Grand dictionnaire terminologique*. Jacques Maurais trouve que l'OQLF est souvent en retard sur l'usage correct. Il note en outre que, dans la langue familière, on trouve « lapin » et « poser un lapin » (les restaurateurs sont souvent victimes de lapins).

Guy Rocher, centenaire

Un de nos illustres membres a atteint 100 ans en avril. L'Asulf, son président et les membres lui souhaitent une agréable année « jubilaire ».

« Disponible » vous pose problème ?

L'adjectif disponible possède diverses significations : qui est à la disposition de quelqu'un (un chalet disponible), qui est en stock (une robe disponible) et qui peut disposer de son temps (une collègue disponible). Dans le sens de « que l'on se procure contre paiement » ou de « qui se fait, est offert », il est parfois critiqué en raison d'une influence probable de l'anglais. Ce sens peut toutefois être considéré comme une extension de « qui est en stock ». Si l'on souhaite néanmoins se conformer à l'usage le plus généralement accepté dans un registre neutre ou soutenu, ou par souci de précision, on peut opter pour d'autres formulations, comme *en vente* ou *offert*. Pour connaître les détails à ce sujet, on lira l'article *Les différents sens de l'adjectif disponible* dans la Vitrine linguistique. (Infolettre linguistique / OQLF, 17 avril 2024)

Médecin de famille : ce qu'il en est, selon le docteur Serge Quérin

Le titre de fonction « médecin de famille » est un calque de l'anglais *family physician*. Dans les deux langues, ces appellations sont employées la plupart du temps à mauvais escient (et avec une connotation affective), les médecins soignant rarement des familles entières, mais plutôt des individus (y compris d'ailleurs des célibataires). Ces médecins sont en fait des omnipraticiens ou des médecins généralistes. Un omnipraticien ne sera le médecin de famille que s'il est le médecin habituel de la famille en question, bien souvent au domicile. (*Dictionnaire des difficultés du français médical*. Nouv. éd. revue et augm.; Édistem, 2006).

Impayables cousins !

L'atelier Monnaie de Paris invite les enseignants et leurs élèves à l'exposition *Insert coin*. Telle est l'invitation lancée par Béatrice Flammang du Café pédagogique le 3 avril à une exposition des machines à sous du passé. Au Québec, il allait de soi qu'il fallait écrire sur les appareils Insérer la monnaie ou tout simplement Monnaie.

Thetford ou Thedford Mines ?

Le toponyme abrégé Thetford s'impose de plus en plus. Les institutions de la ville (caisses populaires, cégep, hôpital…) se disent « … de Thedford ». Et les locuteurs font de même. C'est heureux. La prononciation du toponyme complet, Thetford Mines, imposait un changement de code : on prononçait et on prononce encore à l'occasion le mot anglais Thedford à la française et « mines » à l'anglaise. L'entrée principale du toponyme dans le répertoire toponymique du Québec reste inchangée et on ne tient pas compte de l'évolution. Il serait de mise que les éditeurs en fassent mention. Une autre solution serait envisageable : l'adoption d'un toponyme français, comme l'a fait Asbestos.

Conseil d'administration

Président — Jean-Guy Lavigne
Vice-président — André Breton
Trésorier — Robert MacKay
Secrétaire — Warou Igor Anate
Administrateur — Henri Rallon
Administratrices — Lise Lachance, Diane Lambert-Tesolin, Louise-Laurence Larivière, Maryse Saint-Pierre, Sophie Tremblay

Secrétaire général
Gaston Bernier

Fondateur et président honoraire
Robert Auclair

Diffusion : distribution électronique illimitée; tirage de l'imprimé selon les besoins
Périodicité : quatre fois l'an

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél.: 581 777-9588
asulf@globetrotter.net
www.asulf.org

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction, numéro 97, juin 2024

Rédaction : Gaston Bernier, Jean-Guy Lavigne

Révision : Yvon Delisle

Graphisme et mise en page : Marielle Carpentier

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1209-434X

Diane Lambert-Tesolin et Maryse Saint-Pierre élues au conseil

Mesdames Diane Lambert-Tesolin, retraitée de l'Office de la langue française, et Maryse Saint-Pierre, enseignante au cégep de Trois-Rivières, ont été élues administratrices de l'Asulf lors de l'assemblée générale du 22 mars dernier. Pour sa part, madame Lise Lachance a été réélue. Le mandat des trois administratrices se prolongera jusqu'au printemps 2026.

Le chroniqueur Steve Bergeron lance son site

Journaliste du journal *La Tribune* de Sherbrooke depuis 2003 et retraité depuis peu, Steve Bergeron vient de mettre sur pied un blogue contenant une sélection des chroniques qu'il a rédigées pour le journal de 2003 à 2018 et les liens des plus récents (2019+) menant à la Coopérative de l'information. Les chroniques sont ordonnées par thèmes, plus d'une vingtaine, dont Anglicismes, Barbarismes, Expressions, Prononciation, Typographie et Vocabulaire. M. Bergeron anime le blogue, poursuit la rédaction de chroniques et répond aux questions des internautes.

Ève Stastny, lauréate du prix Pierrette-Vachon-L'Heureux

Comme chaque année depuis 2015, l'Asulf s'est associée à la Société historique de Québec (SHQ) pour souligner la qualité d'écriture d'un texte qui lui aura été soumis par un ou une élève de 3e ou de 4e année du secondaire. Cette année, le 5 mai, le prix Pierrette-Vachon-L'Heureux a été remis à mademoiselle Ève Stastny, élève de madame Julie Aubin, de l'école Cardinal-Roy. Le texte, intitulé *D'une rive à l'autre*, a également été couronné par la SHQ pour sa valeur historique. Le comité de sélection de l'Association était composé de Mmes Diane Lambert-Tesolin, Brigitte Boivin et Éliane de Nicolini.

Décrypter la préposition « dès »

Si vous lisez la manchette Une tempête de neige frappera le Québec dès aujourd'hui, dans quelle saison devrions-nous être ? En hiver, au printemps, en été ou en automne ? (Réponse sur le site, 48 heures après la diffusion de *L'Expression juste*)

Parutions récentes

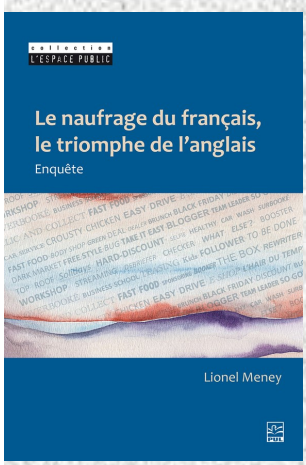

Le naufrage du français, le triomphe de l'anglais : enquête / Lionel Meney. Québec : PUL, 2024. 280 p. « Le verdict est clair : le français a décroché face à l'anglais. […] on assiste à une invasion jamais vue d'anglicismes. […] le français a cédé la place à l'anglais dans les secteurs clés des sciences, des techniques […]. Il faut agir » (en quatrième de couverture).

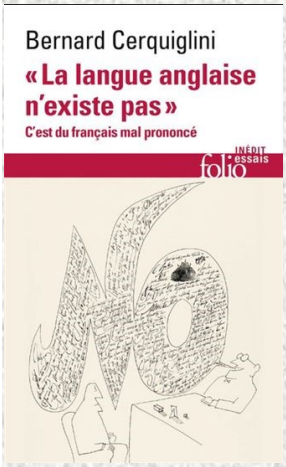

La langue anglaise n'existe pas : c'est du français mal prononcé / Bernard Cerquiglini. Folio essais. Paris : Gallimard, 2024. 196 p. C'est dire, comme on le dit parfois pour le français, que l'anglais n'existerait pas. Le français n'existe pas, car il est le résultat de nombre d'influences.

Le secrétaire général honoré

Le 7 avril dernier, l'honorable Manon Jeannotte a remis la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés (argent) à Gaston Bernier en reconnaissance de son engagement bénévole au sein de la communauté et, en particulier, de son travail pour la défense de la langue et de la culture françaises. La reconnaissance de l'État québécois a été proposée par l'Association Québec-France Jacques-Cartier / Portneuf et son président, Denis Racine. Félicitations au nouveau médaillé !

Il n'est jamais trop tard !

Les lecteurs de *L'Expression juste* et les habitués du site de l'Association (asulf.org) sont invités à adhérer à l'Asulf, la seule association en Amérique qui défend la qualité du français, sa valorisation et son enrichissement.